

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 57 (1931)
Heft: 6

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

parties à la convention et une surveillance de la qualité de leurs produits. Cette surveillance a été confiée à un laboratoire spécialisé, auquel les parties à la convention doivent adresser des échantillons de leurs produits. La propagande concernant l'emploi économique des lampes électriques est également effectuée en commun, par l'entreprise de la « Lichtwirtschaft ».

Voici la liste des « monographies » qu'on trouvera dans la publication de la Société des Nations : I. Ententes internationales de la métallurgie du fer. — II. Ententes internationales des métaux non ferreux. — III. Le cartel européen de l'aluminium. — IV. Le consortium du mercure européen. — V. Entente franco-allemande de la potasse. — VI. L'entente des couleurs d'aniline entre les producteurs d'Allemagne, de France et de Suisse. — VII. L'union internationale des fabricants de colle d'os (« Epidos »). — VIII. Tendances de concentration dans l'industrie de la soie artificielle. — IX. Trust européen du linoléum. — X. Entente internationale des industries de la lampe à incandescence.

Les embranchements industriels et leur utilité.

Sous ce titre, dans la « Revue générale des chemins de fer » de février, M. R. Godfrenaux, après avoir décrit le régime légal et administratif qui régit les embranchements industriels en France, relève l'activité de la *Société de construction d'embranchements industriels* dont le « programme qui consiste à procéder aux études sur le terrain et dans l'usine ou l'atelier, à faire des démarches auprès des administrations de l'Etat et des Compagnies de chemins de fer, à dresser le projet d'exécution et à procéder à sa réalisation, répondait à un besoin ; car, depuis sa création, elle a exécuté plus de 900 raccordements représentant un développement de voies de près de 3000 kilomètres et elle a réalisé des *groupements d'usines* en vue de les relier à la voie ferrée par une *voie-mère*, apportant ainsi au chemin de fer un supplément important de trafic.

« Qu'est-ce qu'une voie-mère d'embranchements ? C'est un embranchement particulier commun à plusieurs usines et desservant par des sous-embranchements un groupe d'industriels ; c'est un véritable chemin de fer industriel, sous la forme administrative d'un embranchement particulier. Il arrive souvent qu'un groupe d'usines se trouve trop éloigné du chemin de fer pour qu'aucune d'elles puisse, séparément, faire les frais d'une voie de raccordement. Dans ce cas, la *Société de construction d'embranchements industriels*¹ construit à ses frais la *voie-mère*, y raccorde les usines ou assure tous leurs rapports avec la Compagnie, fait la traction des wagons de la gare à l'usine et inversement, est en somme le camionneur par voie ferrée du groupe des industriels. Cela permet de mettre en valeur des terrains qui seraient délaissés autrement et de donner ainsi du trafic au chemin de fer. »

Le tableau suivant mesure la diffusion des embranchements particuliers sur les réseaux français (Etat, Midi, P. O., P. L. M., Nord, Est, Alsace-Lorraine et Ceinture).

Au 1 ^{er} janvier 1914	3805
Au 1 ^{er} janvier 1919	4411
Au 1 ^{er} janvier 1929	6215
Différence entre 1914 et 1929.	2410

¹ Ladite Société (Paris (9^e), 80, rue Taitbout), a publié, sous le titre « Notice Générale », une brochure décrivant quelques-uns des travaux les plus intéressants qu'elle a exécutés.

SOCIÉTÉS

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 7 mars sous la présidence de M. Emmanuel Gaillard, ingénieur. Le Comité a été constitué comme suit : M. E. Savary, ingénieur, président ; MM. Bolomey, ingénieur, Brugger, architecte, Epitoux, architecte, Oyex, ingénieur, Ruttimann, ingénieur, et Von der Muhl, architecte, membres.

MM. Thévenaz, architecte et Marguerat, ingénieur, se firent les interprètes des sentiments de l'assemblée, et remercièrent chaudement M. E. Gaillard, qui quitte la présidence après avoir rendu de grands services à la Société.

On entendit ensuite un intéressant rapport de M. Brugger, architecte, sur le règlement du plan d'extension de Lausanne. L'assemblée a adopté les modifications proposées à ce règlement par le groupe des architectes de la Société qui, au cours de nombreuses séances, a examiné le projet à fond.

Le G. A. N. G.

Quelques jeunes professionnels, architectes et techniciens du bâtiment se sont réunis et ont constitué le 23 janvier 1931 un groupe auquel ils ont donné le titre : « Groupe pour l'architecture nouvelle à Genève » « G. A. N. G. ».

Ils prennent pour idéal de leurs inspirations l'esprit nouveau, base de l'architecture nouvelle, qui est désir de vérité et de simplicité et qui, dans leur domaine, se traduit par le souci d'utilité et d'esthétique des réalisations architecturales pour la plus grande satisfaction des exigences matérielles et spirituelles de l'homme.

Le G. A. N. G. a pour but l'étude et la diffusion des principes de l'architecture nouvelle à Genève.

Ses adhérents useront de tous les moyens à leur portée pour faire connaître cet esprit nouveau au public genevois, afin qu'il le comprenne et l'admette.

Ils examineront sans parti pris toutes les manifestations nées de cet esprit, à Genève et au dehors.

Ils feront connaître celles parmi les œuvres contemporaines qui leur paraissent les plus conformes et les mieux adaptées aux besoins de notre époque.

Ils inciteront d'autres jeunes professionnels dans les autres villes de la Suisse, à créer des groupes de même esprit afin d'étendre les progrès de l'architecture nouvelle et de lui faire atteindre le stade de développement qu'elle a atteint dans les pays voisins du nôtre, et surtout chez les nations jeunes, surgies des bouleversements qu'a subis notre vieille Europe routinière.

F. GAMPERT, B.-S. NAZARIEFF, F. QUÉTANT, A. SARTORIS, J.-M. SAUGEY, J.-H. SCHURCH, R. SCHWERTZ.

Pour tous renseignements s'adresser à F. Quétant, architecte, 13, rue Alexandre Gavard, Carouge, Genève.

BIBLIOGRAPHIE

Theorie und Bau von Turbinen-Schnellläufern. Von Prof. Dr. h. c. Viktor Kaplan und Prof. Dr. Alfred Lechner. 309 Seiten, 219 Abbildungen, gr. 8°, 1931. München, R. Oldenbourg. — In Leinen gebunden M. 18.—.

Voici la table des matières de cet ouvrage que nous commentons à la page 78 du présent numéro.

Vorwort (Prof. Kaplan, Prof. Lechner). A. Einleitung. B. Einleitung der Turbinen. Die spezifische Drehzahl. C. Theoretische Grundlagen. a) Mathematisch-hydraulische Grundlagen. (Mehrdimensionale Strömungslehre). I. Die zählen